



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENF, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n° 92

Genève, le 1^{er} novembre 2012

Le Conseil de l'UPOV tient sa quarante-sixième session ordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quarante-sixième session ordinaire le 1^{er} novembre 2012.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

Rapport sur la ratification de l'Acte de 1991 par la France et adhésion du Panama à l'Acte de 1991

Le 27 avril 2012, la France a déposé son instrument de ratification à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, auquel elle est devenue liée le 27 mai 2012 et, le 22 octobre 2012, le Panama a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, auquel il deviendra lié le 22 novembre 2012.

Décisions positives sur le projet de loi du Ghana sur les obtenteurs et le projet de loi sur les droits d'obteneur pour la Tanzanie continentale (République-Unie de Tanzanie)

Ghana

Le Conseil a décidé que le projet de loi sur du Ghana les obtenteurs, sous réserve de certaines modifications, était conforme aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Lorsque la loi concernée, dont la conformité a été décidée, sera en vigueur, le Ghana pourra déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

République-Unie de Tanzanie

Le Conseil a décidé que le projet de loi sur les droits d'obteneur pour la Tanzanie continentale (République-Unie de Tanzanie), sous réserve de certaines modifications, était conforme aux dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le Conseil a indiqué que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie avait l'intention de soumettre ultérieurement au Conseil pour examen le projet de loi ou la loi adoptée pour Zanzibar. Le Conseil a informé le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie qu'il pouvait déposer son instrument d'adhésion après que le Conseil aurait rendu des décisions positives sur les lois pour la Tanzanie continentale et Zanzibar.

Rapport sur l'exécution du programme correspondant à l'exercice biennal 2010-2011

- L'Union a adopté un nombre considérable de documents d'information et d'orientation qui renforcent la compréhension et la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'une manière efficace et harmonisée sur le plan international, ce qui contribue à améliorer la qualité de la protection et à réduire le coût d'obtention de la protection.
- En 2011, les principes directeurs d'examen adoptés ont couvert 90% de toutes les entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales.
- De nouvelles mesures ont été prises pour renforcer la coopération entre les membres de l'Union au moyen d'améliorations de la base de données sur les variétés végétalesⁱ et de la base de données GENIEⁱⁱ.
- L'Union a aidé un certain nombre d'États à mettre en place un système de protection des obtentions végétales sur la base des dispositions de la Convention UPOV et a donné aux gouvernements des conseils sur la manière d'élaborer la législation appropriée.
- La coopération avec les membres de l'Union, notamment pour ce qui est des cours de formation, a donné des résultats notables en matière de communication.
- L'utilisation du cours d'enseignement à distance "Mise en place du système UPOV de protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV" et la formation de formateurs revêtent de plus en plus d'importance pour la prestation d'une assistance à un large éventail d'experts.
- Le lancement du site Web nouvellement conçu a été un fait nouveau important qui permettra de mieux comprendre le rôle et les activités de l'UPOV tout en sensibilisant davantage le public à la manière dont un système efficace de protection des obtentions végétales favorise la société.
- L'organisation du "Séminaire sur la protection des variétés d'obtentions végétales et le transfert de technologie : avantages des partenariats publics-privés" et du "Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir" a également permis de fournir une vaste gamme d'informations sur l'importance de la protection des obtentions végétales au service d'une agriculture dynamique et durable.

Participation du Bureau de l'Union à la plate-forme du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) pour le codéveloppement et le transfert de technologies

Les membres de l'Union ont approuvé la participation du Bureau de l'Union à la plate-forme du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) pour le codéveloppement et le transfert de technologies.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

Au total, 53 membres de l'Union assurent désormais la protection de tous les genres et espèces végétaux (48 en 2011) et 17 membres de l'Union assurent la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces végétaux.

Le Conseil a noté que le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales avait augmenté de 5,2% (13 714 en 2011; 13 038 en 2010), représentant une baisse de 1,4% du nombre de demandes déposées par des résidents (8 813 en 2011; 8 937 en 2010) et une augmentation de 19,5% du nombre de demandes déposées par des non-résidents (4 901 en 2011; 4 101 en 2010). Le nombre de demandes déposées par des non-résidents et le nombre général de demandes ont atteint un record.

Le nombre de titres délivrés a baissé, passant de 11 115 en 2010 à 10 065 en 2011 (soit une baisse de 9,4%).

Un nouveau record de titres en vigueur – 94 413 – a été enregistré en 2011, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport à 2010 (90 344).

Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

En 2012, le nombre des genres et espèces végétaux faisant l'objet d'accords entre membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité s'est élevé au total à 1 991, contre 1 990 en 2011. Bien que le nombre total de genres et espèces n'ait pas augmenté de manière considérable, un nombre important de nouveaux accords a été conclu à des fins de coopération en ce qui concerne ces genres et espèces.

Élection du nouveau président et du nouveau vice-président du Conseil

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la quarante-neuvième session ordinaire du Conseil, en 2015 :

- a) Mme Kitisri Sukhapinda (États-Unis d'Amérique), présidente du Conseil;
- b) Luis Salaices (Espagne), vice-président du Conseil.

Adoption des documents d'information et d'orientation

Le Conseil a adopté des documents d'information et d'orientation, y compris le document UPOV/INF/19/1 "Règles concernant l'octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d'observateur auprès des organes de l'UPOV" (révision) et le document UPOV/INF/20/1 "Règles concernant l'accès aux documents de l'UPOV" (révision). Le document UPOV/INF/20/1 confirme que les documents du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP), qui, jusque-là, n'étaient accessibles qu'aux membres et aux observateurs, sont actuellement accessibles au public.

Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs

2 novembre 2012 (Genève, Suisse)

Ce colloque vise à montrer de quelle manière la protection des obtentions végétales peut améliorer les revenus des agriculteurs et des producteurs en contribuant à la mise au point et à la mise à disposition de nouvelles variétés améliorées qui sont adaptées à leurs besoins. Ce colloque vise également à illustrer par des exemples de quelle manière les agriculteurs et les producteurs peuvent utiliser la protection des obtentions végétales en tant qu'obteneurs.

Une vidéo du colloque sera disponible sur le site Web à partir du 6 novembre 2012.

Pour de plus amples renseignements sur l'UPOV, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9155
Fax : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin du document]

ⁱ La base de données sur les variétés végétales regroupe les données fournies par les autorités compétentes des membres de l'Union. Une partie importante des informations concerne les droits d'obteneur, les brevets de plante ou les listes nationales.

ⁱⁱ La base de données GENIE (de l'anglais GENera and specIEs) est destinée à fournir des informations en ligne sur les genres et les espèces en ce qui concerne la protection proposée par les membres de l'Union, la coopération en matière d'examen, l'expérience dans le domaine de l'examen DHS et l'existence de principes directeurs d'examen de l'UPOV. En outre, la base de données GENIE contient la liste des codes UPOV et constitue une source de renseignements en ce qui concerne d'autres noms botaniques et communs.